

## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Adoption du procès-verbal - DE\_2024\_23

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Le procès-verbal est présenté en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve le présent procès-verbal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON

AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_23-DE

## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 17/06/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON</i>
<b>Présents :</b> 8	<b>Présents :</b> Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL
<b>Votants:</b> 9	
<b>Pour:</b> 9	<b>Représentés:</b> Claude JEANJEAN par Alain BOZON
<b>Contre:</b> 0	<b>Excusés:</b> Virginie MOORES
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Absents:</b> Sylvie MIRALLES
	<b>Secrétaire de séance:</b> Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Transfert de compétence IRVE - DE\_2024\_24

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités,

Vu la délibération du Comité syndical de Hérault Energies en date du 18 mars 2021 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts,

Vu l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies :

Considérant que le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques, dans les conditions prévues à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., et notamment les activités suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage pour la création des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Exploitation et maintenance des infrastructures de charge, comprenant l'achat et la fourniture d'électricité nécessaire, que ce soit en régie pour tout ou partie du service ou par le biais d'une délégation de service public ;
- Généralement, passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations.

Considérant que les conditions financières pour l'exercice de ces compétences et notamment en matière de subvention, de participation et de financement sont définies par délibération du

Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_24-DE

Comité Syndical et font l'objet d'une convention conclue avec chaque membre adhérent, définissant les conditions d'intervention du Syndicat.

Considérant que Hérault Energies engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5 des statuts d'Hérault Energies, le transfert de la compétence « *IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » suppose l'adoption de délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et du Syndicat,

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de transférer la compétence.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve le transfert à HERAULT ENERGIES de la compétence « *IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, conformément à l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON



## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Tarif de l'eau - DE\_2024\_25

Monsieur le Maire rappelle que suite aux réunions afférentes à la situation du budget "Eau & Assainissement" et de la réunion publique qui y a succédé, il est envisagé d'augmenter le tarif des services de l'eau et de l'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une évolution conséquente, notamment du fait de l'énergie et des réparations du fait de la vétusté des réseaux et des installations.

Lors des réunions de travail, il a été souhaité de conserver la progressivité de tarif, d'augmenter le tarif de l'abonnement et de façon générale, limiter la hausse pour les résidents les plus vertueux. Il est également proposé d'instaurer un tarif pour l'installation de compteurs suite aux suspensions.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier les tarifs comme suit.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve l'instauration des tarifs suivant à compter d'août 2024.

- Tranche 1 (de 0 à 120m3) 1.40 € TTC soit 1.33 € HT (+0.10 €)
- Tranche 2 (de 121 à 220m3) 2.50 € TTC soit 2.37 € HT (+0.84 €)
- Tranche 3 (à partir de 421m3) 3.50 € TTC soit 3.32 € HT (+1.30 €)
- Abonnement Eau 35.00 € TTC soit 33.17 € HT (+5.00 €)



- Abonnement Assainissement 35.00 € TTC soit 31.82 € HT (+5.00 €)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON



AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_25-DE

## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Recherche de financements "Prestation de service nettoyage du forage des Montades" - DE\_2024\_26

Monsieur le Maire rappelle que le forage des Montades est actuellement hors service.

Compte tenu des caractéristiques techniques de l'ouvrage, Hérault Ingénierie nous informe que cette action nécessite des moyens conséquents et que la prestation devrait avoisiner les 15.000,00 €. Hérault Ingénierie a par ailleurs été mandaté afin de trouver des prestataires en capacité de répondre à ce besoin. Un devis plus affiné est attendu.

Monsieur le Maire rappelle également que la communauté de communes Grand Orb propose un fond de concours pour accompagner financièrement les communes dans leurs projets et faire face aux dépenses conséquentes de toute nature dans la limite de 50,00 % de l'autofinancement.

En l'absence de cofinanceur, Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de solliciter la communauté de communes Grand Orb en vue du financement de la prestation.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Grand Orb, financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Maire, Alain BOZON



## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/06/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON*

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___
---

### Objet: Mise en concurrence: Prévoyance - DE\_2024\_27

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_27-DE

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 avril 2024

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de donner mandat au CDG34 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence des potentiels partenaires.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur la Maire à donner mandat au CDG34 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence des potentiels partenaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON



AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_27-DE

## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 17/06/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON*

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___
---

### Objet: Modification disposition mutuelle - DE\_2024\_28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n°DE\_2021\_24

Vu l'énoncé par lequel Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal :

- Que par une délibération adoptée le 17/02/2021, la commune a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé » ;

Et

- Qu'à l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le CDG 34 a retenu l'offre proposée par la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE.

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique du 23 septembre 2021 et du 21 Mai 2024 ;

Considérant qu'aucun agent n'a souscrit à l'offre proposée par la MNT ;

Considérant les frais de fonctionnement versés au CDG34 pour le suivi de la convention initiale ;

Considérant que la modalité de labellisation permet aux agents de choisir leur assureur et l'offre la plus

adaptée à leur besoin ; AGEDI
Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_28-DE

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier les modalités afférentes à la complémentaire santé instaurée par la délibération n°DE\_2021\_24

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à mettre fin à la mission Protection sociale complémentaire du CDG 34,

Modifie les modalités d'adhésion en favorisant la labellisation,

De maintenir un montant mensuel de participation égal à 15 euros par agent ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus

Le Maire,

Alain BOZON



AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_28-DE

## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/06/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON*

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Création servitude de passage AB129 - DE\_2024\_30

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle AB129 non bâtie. La dite parcelle d'une superficie de 140m<sup>2</sup> est partagée à part égale avec le consortium Alzieu.

La parcelle AB128 se trouvant dans le prolongement ne dispose pas d'accès depuis la voirie.

Le Code Civil, en ses articles 682 à 689 précise le droit de passage créé de fait pour les propriétaires de terrains enclavés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer la servitude de passage sur la parcelle en accord avec les copropriétaires afin de définir explicitement la servitude de passage.

Le passage est envisagé sur la longueur de la parcelle, entre la parcelle AB130 et AB128, sur une largeur de 1,50 mètres sur le côté opposé à la Peyne.

Un plan est fourni en annexe 2.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à constituer la servitude de passage dans les modalités fixées ci-dessus et signer tous les documents nécessaire à sa création.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_30-DE

Le Maire,

Alain BOZON



## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Mise à la location du garage AB74 - DE\_2024\_29

Monsieur le Maire expose que les rénovations du garage acquis dans le cadre de l'héritage Villemagne s'achèvent et rappelle que conformément aux précédents échanges, une mise en location est pressentie.

Il est ici proposé de diffuser par voie informatique et d'affichage la disponibilité du bien pour une durée d'un an renouvelable tacitement au tarif de 480,00 €.

La location fera l'objet de la rédaction d'un bail tacitement renouvelable.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de communiquer auprès des tiers, de rédiger et de signer le bail dans les conditions susmentionnées.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à mettre le bien en location et de signer tous documents nécessaires.

Laisse les conditions de paiement à la discrétion des parties.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON



## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Acquisition de la parcelle B294 - DE\_2024\_31

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une station d'épuration actuellement à l'étude en lien avec Hérault Ingénierie a justifié l'acquisition de la parcelle B491 sur le hameau des Montades.

Suite à la visite du lieu avec les services du département, il apparaît plus opportun d'envisager le projet sur la parcelle B294 (4430 m2) car sa topographie permettra de limiter le coût du terrassement et sa superficie est répond aux exigences du projet. De plus, l'accès à la parcelle, en vue de la construction et du fonctionnement sera plus simple.

Après consultation, le propriétaire accepte de la céder à la commune pour 3.000,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Grand Orb propose un fond de concours pour accompagner financièrement les communes dans leurs projets et faire face aux dépenses conséquentes de toute nature dans la limite de 50,00 % de l'autofinancement.

Le plan cadastral est fourni en annexe 3.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'acquérir cette parcelle et de solliciter une participation financière auprès de la communauté de communes.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle concernée.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès de la communauté de communes Grand Orb.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_31-DE
---

Le Maire  
Alain BOZON



## PEZENES LES MINES

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

**Présents :** Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Claude JEANJEAN par Alain BOZON

Contre: 0

**Excusés:** Virginie MOORES

Abstentions: 0

**Absents:** Sylvie MIRALLES

**Secrétaire de séance:** Chantal DURAND

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ /  
20\_\_\_

### Objet: Acquisition de la parcelle B295 - DE\_2024\_32

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une station d'épuration actuellement à l'étude en lien avec Hérault Ingénierie a justifié l'acquisition de la parcelle B491 sur le hameau des Montades.

Ladite parcelle étant d'une superficie très modeste (1500m<sup>2</sup>) et peu accessible, il est envisagé l'acquisition de la parcelle B295 d'une superficie de 3110m<sup>2</sup> afin de constituer une réserve foncière plus conséquente et de conforter la constitution de servitude sur les parcelles en amont qui ont pour objet le passage de conduites sous terraines permettant l'assainissement du hameau des Montades.

Après consultation, la propriétaire accepte de la céder à la commune pour 2.000,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Grand Orb propose un fond de concours pour accompagner financièrement les communes dans leurs projets et faire face aux dépenses conséquentes de toute nature dans la limite de 50,00 % de l'autofinancement.

Le plan cadastral est fourni en annexe 3.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'acquérir cette parcelle et de solliciter une participation financière auprès de la communauté de communes.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle concernée.

AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_32-DE

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès de la communauté de communes Grand Orb.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON



AGEDI Dépôt BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2024 034-213402001-20240625-DE_2024_32-DE